

Un nouvel outil pour rechercher les contrats de retraite supplémentaire



© 2022 Les Echos Publishing

Depuis début juillet 2022, il est possible de faire appel à un nouvel outil pour retrouver un contrat d'épargne retraite ouvert à son nom. Accessible sur www.info-retraite.fr ou via l'application mobile « mon compte retraite », cet outil, développé par la Caisse des dépôts et l'Agirc-Arrco, permet de consulter à tout moment la liste de tous les produits de retraite supplémentaire individuels ou collectifs (Perco, Per, Perp, Madelin, contrat « article 39 », contrat « article 83 ») dont vous êtes éventuellement bénéficiaire. Ainsi, si un produit s'affiche lorsque vous interrogez ce site internet, cela signifie que vous êtes titulaire d'un contrat retraite qui peut avoir été souscrit par l'un de vos employeurs ou dont vous avez oublié l'existence.

Précision : selon un rapport de la Cour des comptes, environ 13 Md€ disponibles sur les contrats d'épargne retraite ne sont pas réclamés par les assurés de plus de 62 ans et sont donc en déshérence. Une loi du 26 février 2021 a ajouté les contrats de retraite supplémentaire au sein du dispositif visant à lutter contre les contrats d'épargne en déshérence.

Pour vous aider dans vos démarches, le site internet www.info-retraite.fr indique le nom des organismes qui gèrent le contrat retrouvé ainsi que l'entreprise qui vous l'a

ouvert. Figurent également les coordonnées pour contacter l'organisme gestionnaire du contrat.

© 2022 Les Echos Publishing